

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales du contrat et de voyage (CGCV) règlent les rapports entre vous-même (ci-après «voyageur») et la société e-domizil SA, Zurich/Suisse (ci-après «e-domizil») dans le cadre de voyages organisés par e-domizil SA sous sa responsabilité. Seules les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans, les personnes morales ou les sociétés commerciales sont autorisées à effectuer des réservations auprès d'e-domizil.

2. Conclusion du contrat

En validant la réservation, vous soumettez une offre définitive de contrat de voyages avec e-domizil et acceptez expressément les présentes conditions générales du contrat et de voyage, en votre nom et au nom de toutes les personnes inscrites par vous-même. A partir de ce moment, les conditions du paragraphe 8 sont appliquées pour les résiliations.

Votre demande de réservation vous sera confirmée par e-mail dès sa réception. Le contrat est conclu lorsqu'e-domizil confirme la réservation. En cas de divergence entre la confirmation de votre réservation et la description des prestations ou de l'objet sur le site Internet, vous acceptez le contrat soit de façon expresse, soit par votre paiement de l'acompte ou du prix total du voyage soit par votre départ. Après conclusion du contrat, vous êtes tenu de remplir vos obligations et répondez des actes des autres participants inscrits lors de la réservation. e-domizil est autorisée à refuser la réception d'une réservation ou à rejeter une réservation qui lui est parvenue sans en indiquer le motif.

3. Paiement

Au moment de la conclusion du contrat, un acompte doit être versé: 20% du montant du loyer de l'objet réservé. Suite à votre réservation, vous allez être informé de la date d'échéance pour l'acquittement du solde. Dans le cas d'une réservation à court terme ou selon le moyen de paiement choisi, le montant total doit être payé immédiatement. Des frais peuvent être facturés. Le cas échéant, ceux-ci vous seront indiqués avant la validation de la réservation. Les paiements à e-domizil, en particulier ceux provenant de pays étrangers, doivent être effectués sans déduction de frais ou de taxes. En cas de réception tardive ou partielle du paiement, e-domizil peut annuler le voyage réservé à vos frais et exiger les frais d'annulation mentionnés au chiffre 8 à titre de dommages et intérêts.

4. Services

Le service dû par e-domizil selon les termes du contrat consiste à délivrer l'objet réservé dans l'état et avec l'équipement tel que présenté dans notre description, en conformité avec toutes les informations et explications mentionnées sur Internet ou en conformité avec la description de l'objet et avec des informations ou des accords éventuellement restrictifs ou complémentaires. Ne sont pas compris dans l'obligation de prestation d'e-domizil, sans préjudice des éventuelles obligations de diligence, de renseignement ou d'information correspondantes, toutes les circonstances n'étant pas directement en rapport avec l'objet et les services découlant du contrat, en particulier l'environnement de l'objet, la situation de la plage et du lieu de vacances. Les tiers ne sont pas autorisés à

donner des réponses positives divergentes ou à conclure des accords sans confirmation écrite de la part d'e-domizil, dans la mesure où ils n'en ont pas le pouvoir. La personne chargée de la clé sur place n'est pas autorisée par e-domizil à faire des déclarations contractuelles. Si vous ne profitez pas des prestations pour des raisons ne relevant pas de la responsabilité d'e-domizil, vous n'avez pas droit à un remboursement au prorata. e-domizil rembourse néanmoins les montants qui sont effectivement remboursés par le prestataire de services.

5. Prix

Les prix du voyage et les coûts divers sont indiqués dans la confirmation du voyage. Si le voyage a lieu sur plusieurs saisons différentes, le prix du voyage est calculé au prorata. Les frais supplémentaires facultatifs ou relatifs à la consommation ne sont pas inclus, en règle générale, dans le prix de voyage. Dans la mesure où il n'est pas mentionné le contraire dans la confirmation de voyage, ceux-ci sont à payer - suivant l'utilisation faite le cas échéant - immédiatement sur place au bailleur ou à la personne chargée de la clé. Les montants impayés ou partiels seront exigés avec des frais de traitement en sus.

6. Modifications des services et du prix

Les informations publiées sur Internet engagent fondamentalement e-domizil, de la même manière qu'elles sont devenues le fondement du contrat de voyage. e-domizil se réserve expressément le droit de déclarer une modification des informations publiées sur Internet pour des raisons objectives et justifiées, sérieuses et non prévisibles avant la conclusion du contrat et dont vous serez informé avant la réservation. En cas de modification des cours du change en vigueur pour le voyage concerné ou en cas de modification du montant des taxes, par ex. la TVA correspondant à l'utilisation de la maison de vacances, e-domizil se réserve le droit de répercuter cette augmentation sur le prix de voyage publié et confirmé par la réservation. Dans ce cas, e-domizil vous en informera au plus tard 21 jours avant la date du départ. Si les augmentations de prix sont supérieures à 10% ou si des services de voyage essentiels sont considérablement modifiés, vous pouvez vous désister du contrat de voyage sans frais ou demander de participer à un voyage d'une valeur au moins équivalente, si e-domizil est en mesure de proposer un tel voyage sans surcoût à partir de l'offre existante. Vous devez faire valoir ce droit envers e-domizil immédiatement après la déclaration.

7. Obligations spéciales du voyageur

Les dates d'arrivée et de départ indiquées sont obligatoires. L'arrivée se fait en principe entre 16h00 et 18h00. Toute modification des heures d'arrivée vous sera communiquée avec les documents de voyage. Les retards doivent être annoncés sans délai à la personne chargée des clés de l'objet loué ou au point de contact indiqué dans les documents de voyage. En cas d'arrivée tardive, il n'existe aucun droit de remise de la clé ni de prise de possession de l'objet le jour d'arrivée. Le départ doit avoir lieu avant 10h00. Vous pouvez utiliser l'objet de vacances, y compris l'ameublement et les objets d'usage courant. Vous vous engagez à traiter l'habitation et l'ameublement ainsi que les installations communes éventuelles avec le plus grand soin possible et à respecter les voisins. Vous devez immédiatement

signaler et réparer les dommages causés par votre faute ou par la faute des personnes accompagnantes ou par des hôtes pendant le séjour.

Les objets de vacances ne peuvent être occupés que par le nombre de personnes indiqué lors de l'enregistrement du voyage. Les enfants comptent comme des personnes adultes. D'autres personnes ou des personnes supplémentaires peuvent être refusées sur place ou être facturées séparément. Emporter un animal domestique n'est permis que dans les objets de vacances le spécifiant spécialement. Dans tous les autres cas, l'accord préalable par écrit de la part d'e-domizil est requis. Vous devez vous-même respecter les conditions d'entrée valables pour l'animal. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'usage de l'objet peut être interdit ou une surtaxe peut être facturée.

Le bailleur, ou la personne chargée de la clé, peut exiger une caution appropriée au moment de la remise de la clé. Dans la mesure où le contraire n'est pas stipulé dans la confirmation de voyage, cette caution peut être payée au comptant ou par carte de crédit. La caution sera remboursée au plus tard deux semaines après la restitution réglementaire de l'objet de vacances - déduction faite des frais supplémentaires et dommages occasionnés. Le remboursement n'affecte pas des droits éventuels de la part du propriétaire et n'implique pas de renoncement à des droits à dommages et intérêts.

Vous devez exécuter un nettoyage de base avant votre départ - en particulier le nettoyage des installations de la cuisine, de la vaisselle et des couverts. Vous êtes responsable du balayage et du nettoyage complet de l'objet loué à la fin de votre séjour, y compris de l'entretien de l'ensemble du mobilier, sous réserve d'un accord préalable. Si vous n'avez pas effectué le nettoyage de base, ni le nettoyage final, ou si vous les avez effectués de manière insuffisante, il vous sera facturé un forfait de CHF 300.- ou bien les frais effectivement engagés pour le nettoyage final ultérieur seront déduits de la caution versée directement sur place, ou alors vous serez facturés ultérieurement. e-domizil se réserve d'autres droits à dommages et intérêts (p. ex. en cas de privation de jouissance). En cas de forfaitisation, vous avez le droit de prouver un dommage moins important.

8. Frais d'annulation

En cas d'annulation de votre part du contrat de voyage ou en cas de non-participation au voyage de votre part ou de celle d'un participant remplaçant, e-domizil facturera les frais d'annulation suivants, qui seront d'au moins CHF 100.-:

- jusqu'à 64 jours avant le début du voyage:
0% du prix du voyage
- de 43 à 63 jours avant le début du voyage:
50% du prix du voyage
- de 42 à 2 jours avant le début du voyage:
80% du prix du voyage
- en cas de désistement ultérieur ou de non départ:
100% du prix du voyage

La déclaration de désistement est effective le jour où elle parvient à e-domizil. En cas de prise de possession tardive de l'objet, le montant total de la facture reste inchangé. Dans certains cas, e-domizil est en droit d'exiger des dommages et intérêts plus élevés que les frais d'annulation mentionnés au chiffre 8. Le cas échéant, e-domizil est tenue de chiffrer concrètement les dépenses qu'elle a encourues et de les justifier.

9. Modification par le voyageur

e-domizil facture des frais administratifs pour les modifications d'ordre général (tels que les noms ou le nombre de participants) dans la mesure où elles peuvent être effectuées. Les modifications concernant les dates du voyage ou l'objet loué (modification de la location) sont soumises aux frais d'annulation mentionnés au chiffre 8. Lors de modifications de services fournis par des intermédiaires, en particulier pour les vols et les voitures de location, les taxes de modification de réservation perçues par les entreprises intermédiaires sont dues. En plus, des frais de traitement doivent être payés à e-domizil. Nous vous recommandons de fixer chaque demande d'annulation, de modification de la location ou autre par écrit (et de l'envoyer en recommandé) afin de pouvoir la justifier et d'éviter les malentendus. Les frais occasionnés sont dus immédiatement. Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation lors de la réservation. Celle-ci couvre en principe les frais d'annulation jusqu'au départ, en cas de maladie, d'accident, de décès du locataire, des participants ou des proches.

10. Proposition de remplacement et désistement ou résiliation par e-domizil

Si des circonstances imprévisibles ou insurmontables l'exigent, e-domizil se réserve le droit de vous proposer un logement équivalent à la location réservée. e-domizil peut se désister du contrat de voyage avant le début du voyage ou résilier le contrat de voyage après le début du voyage:

a) sans observer de délai si le voyageur et / ou une personne l'accompagnant contreviennent durablement au bon déroulement du voyage malgré un rappel à l'ordre, si leur comportement met en danger d'autres personnes ou bien s'ils violent dans une large mesure les termes du contrat justifiant ainsi une résiliation immédiate du contrat.

b) sans observer de délai si des circonstances imprévisibles et insurmontables empêchent la remise de la location, mettent en péril le locataire ou le logement ou entravent la fourniture de la prestation dans une mesure telle que l'exécution du contrat ne pourrait plus raisonnablement être exigée.

Dans le cas où e-domizil résilie le contrat de voyage conformément au point 10 a), le prix du voyage est annulé. Dans le cas où e-domizil se désisterait du contrat conformément au point 10 b), tous les montants déjà payés sont immédiatement remboursés, tout autre droit est expressément exclu. Dans le cas où e-domizil se désisterait du contrat après le début du voyage, vous percevez la partie du prix du voyage correspondant aux dépenses épargnées par e-domizil. Dans aucun des cas mentionnés au point 10, e-domizil n'est obligé à dédommagement.

11. Réclamations

Vous êtes tenu de signaler sans délai tout défaut de l'objet à son propriétaire, à la personne chargée des clés ou au point de contact indiqué dans les documents de voyage, et d'exiger à ce que le défaut soit écarté. Si une assistance sur place n'est pas possible, vous devez informer sans délai e-domizil afin de vous assurer qu'une solution pourra vous être proposée dans les meilleurs délais. Le respect de cette procédure est la condition sine qua non pour faire valoir des dommages et intérêts. Le propriétaire ou la personne chargée des clés de l'objet, le

prestataire de service, etc. ne sont pas habilités à reconnaître une quelconque demande de dommages et intérêts. Les réclamations ainsi que les demandes de dommages et intérêts sont à faire valoir par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du séjour stipulée dans le contrat et sur présentation de moyens de preuve (photographies, confirmation de la personne chargée des clés ou du point de contact, etc.) à la société e-domizil SA, Binzstrasse 38, 8045 Zurich

12. Étendue de la garantie

La responsabilité contractuelle d'e-domizil concernant les dommages et intérêts pour les dommages autres que corporels est limitée en tout au prix du voyage, dans la mesure où le dommage subi par le voyageur ne résulte pas d'une négligence intentionnelle ou grossière d'e-domizil, et où e-domizil est le seul responsable d'un dommage au voyageur causé par la faute d'un prestataire de services. e-domizil n'est pas responsable en cas de perturbation de prestations liées à des prestations fournies seulement par des tiers et expressément désignées comme prestations de tiers.

Vous êtes seul responsable de toute participation à des activités sportives ou à d'autres activités de vacances. Vous devez contrôler les installations sportives, les appareils et les véhicules avant de les utiliser. e-domizil est responsable d'accidents se produisant lors de manifestations sportives et lors d'autres activités de vacances que si une faute lui est imputable. Nous vous recommandons de souscrire une assurance-accident si vous n'en possédez pas encore. Les personnes de contact sur place (bailleur ou responsable de la clé, etc.) n'assument ni la fonction de guide touristique, ni celle de représentant d'e-

domizil, et elles ne sont pas non plus habilitées à reconnaître des droits, ni à faire des déclarations obligatoires et / ou à les recevoir.

13. Prescription, interdiction de cession

Vos droits vis-à-vis d'e-domizil ainsi que les droits des personnes l'accompagnant vis-à-vis d'e-domizil, pour quelque raison que ce soit, à l'exception cependant de droits résultant d'actes interdits, expirent au bout d'un an après la date de fin du voyage prévue dans le contrat. Ceci est également valable en particulier pour les droits résultants de la violation d'obligations antérieures et ultérieures au contrat et les obligations accessoires découlant du contrat. La cession de droits envers e-domizil à des tiers, y compris des conjoints ou des parents, pour quelque raison que ce soit, est exclue. La revendication juridique de droits cédés est également exclue.

14. Ombudsmann

En cas de différend judiciaire ou de question juridique relative à ce contrat, veuillez prendre contact avec l'Ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Celui-ci s'efforcera de parvenir à un accord satisfaisant pour les deux parties en cas de problème quelconque entre e-domizil et vous-même.

15. Tribunal compétent et droit applicable

Le contrat entre vous-même et e-domizil est soumis au droit suisse. Le tribunal de Zurich, canton de Zurich, Suisse est seul compétent pour connaître de tout litige entre vous-même et e-domizil.